



DEMANDE DE PROPOSITIONS

CRTC AF 2017/18 DP # 18-0001

ADMINISTRATEUR DE LA LISTE NATIONALE DES NUMÉROS DE TÉLÉCOMMUNICATION EXCLUS

APPENDICE C

ATTESTATIONS

GARANTIE FINANCIÈRE DU SOUMISSIONNAIRE

En signant ci-dessous, le soumissionnaire certifie qu'il comprend que la LNTE ne sera financée que par les tarifs d'abonnement perçus par l'administrateur de la liste auprès des abonnés, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le CRTC. L'entrepreneur, en tant que délégué à la perception des droits relatifs à la LNTE, perçoit les droits imposés par le [Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2013-7/page-1.html) (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2013-7/page-1.html>) et les remet au CRTC.

De plus, l'ensemble des coûts de transition, de mise en œuvre, de maintenance et d'opération de la LNTE devront être amortis entièrement par l'entrepreneur pendant les cinq (5) années du contrat.

Finalement, le soumissionnaire certifie qu'il a à sa disposition suffisamment de ressources financières afin de souscrire un risque de 15 millions de dollars associé aux coûts de démarrage et d'exploitation du système, pendant la période initiale et les premières étapes du contrat, incluant la période qui précède la collecte des tarifs d'abonnement.

Signature du représentant autorisé:

Nom

Titre

Signature

Date

Letter of Credit

Comme preuve de conformité à l'exigence de capacité financière du soumissionnaire tel qu'indiqué ci-dessus, le Directeur Financier (dans le cas d'une société ouverte) ou le responsable bancaire du soumissionnaire (dans le cas d'une société privée) est requis de certifier qu'il a à sa disposition suffisamment de ressources financières afin de souscrire un risque de 15 millions de dollars en capital pour une période de 2 ans.

Dans l'éventualité où le soumissionnaire est une entreprise en participation, chacune des parties prenantes est requise de certifier qu'il a à sa disposition suffisamment de ressources financières de sorte que l'entreprise en participation puisse souscrire un risque de 15 millions de dollars en capital pour une période de 2 ans.

Signature du représentant autorisé:

Nom

Titre

Signature

Date

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web du [Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.173410787.154425323.1406223033) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.173410787.154425323.1406223033).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.]

Répondre aux questions A et B.

A. Cocher une seule case :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur régi par le gouvernement fédéral assujéti à la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires; les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.
- A5.1 Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada et que cet accord est en vigueur.

OU

- A5.2 Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168) au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168), le signer en bonne et due forme et le transmettre au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada.

B. Cocher une seule case :

() B1. Le soumissionnaire ne fait pas partie d'une coentreprise.

OU

() B2. Le soumissionnaire fait partie d'une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Voir la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)